

## **Séance ordinaire du 9 février 2021**

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances et par voie de vidéoconférence et/ou par téléphone ce mardi 9 février 2021 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Jacques Giroux, M. Mathieu Mercier, M. Guy Lemieux sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

M. Martin Dumaresq est absent à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

### **Résolution no. 21-017** **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Mathieu Mercier  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 9 février 2021 soit et est ouverte.

Adopté

### **Résolution no. 21-018** **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021 soit adopté.

Adopté

**Résolution no. 21-019**  
**Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire 19 janvier 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

**Résolution no. 21-020**  
**Présentation des comptes**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 9 février 2020 soit approuvée.

Chèques 16771 à 16800 au montant de 81 727,66 \$

Prélèvements 3523 à 3537 au montant de 2 871,79 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

**Résolution no. 21-021**  
**Dérogation mineure no. 2021-01 concernant le lot 5 312 659**

**ATTENDU** Qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal concernant la propriété le lot 5 312 659

**ATTENDU** Que la demande vise à autoriser la distance latérale de la remise à 0.90 mètre de la ligne du lot.

**ATTENDU** Que le l'article 37.2 du Règlement de zonage numéro 2002-127 fixe à 1 mètre la distance minimale de toutes lignes de lot pour les bâtiments et constructions accessoires

**ATTENDU** Qu'un avis public a été publié 25 janvier 2021,

**ATTENDU** La recommandation #21-10 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 1<sup>er</sup> février 2021;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Benjamin Bourcier  
appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement,

D'autoriser la demande de dérogation mineure 2021-01 qui demande l'autorisation pour la distance latérale de la remise à 0.90 mètres de la ligne du lot.

Adopté

**Résolution no. 21-022**  
**Dérogation mineure no. 2021-02 concernant le lot 4 715 995**

**ATTENDU** Qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal concernant la propriété le lot 4 715 995

**ATTENDU** Que la demande vise à autoriser la construction d'une résidence intergénération d'une superficie de 1200 pieds carrés (110,1 mètres carrés) et ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

**ATTENDU** Que l'article 111 du Règlement de zonage numéro 2002-127 fixe à 538,1 pieds carrés (50 mètres carrés) la superficie maximale pour une résidence intergénérationnelle

**ATTENDU** Qu'un avis public a été publié 25 janvier 2021,

**ATTENDU** La recommandation #21-11 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 1<sup>er</sup> février 2021;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Guy Lemieux  
appuyé par : M. Jacques Giroux

M. Martin Couillard ne vote pas sur ce sujet.

Et résolu majoritairement,

De refuser la demande de dérogation mineure 2021-02 qui demande l'autorisation pour la construction d'une résidence intergénérationnelle d'une superficie de 1200 pieds carrés (110,1 mètres carrés) et ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

Adopté

**Résolution no. 21-023**  
**Entente**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement,

Que Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité pour l'entente de l'attribution financière des Fonds Régions et Ruralité de la MRC de Beauharnois-Salaberry sur le projet de l'amélioration des infrastructures communautaires de la municipalité. Il est prévu de déménager l'hôtel de ville dans le noyau du village, construire une nouvelle bibliothèque qui va répondre aux normes du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et agrandir le stationnement du contre communautaire.

Adopté

**Résolution no. 21-024**  
**Préventionniste**

Proposé par : M. Jacques Giroux

Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal accepte M. Juno Larivière à titre de préventionniste pour la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Adopté

**Résolution no. 21-025**  
**Employé temps partiel pour la bibliothèque et le comptoir postal**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal accepte Mme Carmella Bourcier à titre d'employé à temps partiel pour la bibliothèque et le comptoir postal.

Adopté

**Résolution no. 21-026**  
**Installation des buts d'hockey**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal demande à ce que les buts d'hockey soient installés sur la patinoire.

Adopté

**Résolution no. 21-027**  
**Tuyau fossé**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal refuse la demande d'installation d'un tuyau dans le fossé le long du chemin de la Rivière compte tenu que les directives du Ministère de l'Environnement ne favorise pas ce genre d'installation pour l'écoulement des eaux.

Adopté

**Résolution no. 21-028**

**Ponts-Levis**

CONSIDÉRANT QUE depuis février 2020, les besoins des utilisateurs terrestres et maritimes des ponts-levis Nos 9 et 10 ont été clairement exprimés aux gestionnaires de la CGVMSL.

CONSIDÉRANT QU'une communication de qualité repose sur un réseau d'information et d'échange efficace.

CONSIDÉRANT QUE la section du site web de la CGVMSL portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve est désuète et qu'elle ne permet pas aux utilisateurs d'obtenir en temps réel les informations sur les opérations des ponts-levis Nos 9 et 10.

CONSIDÉRANT QU'il est difficile pour les citoyens et les entreprises de notre communauté de communiquer les insatisfactions et de formuler des plaintes à la CGVMSL.

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis Nos 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement imposent des contraintes majeures à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis Nos 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement engendrent des impacts majeurs et parfois regrettables pour les différents services de sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis Nos 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des répercussions économiques importantes pour les entreprises de toute la région;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis Nos 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des conséquences sur la qualité des services des entreprises.

CONSIDÉRANT QUE le transport terrestre et maritime est crucial pour le développement économique des municipalités et des villes.

Proposé par : M. Martin Couillard

Appuyé par : Guy Lemieux

Et résolu unanimement,

En conséquence, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois demande que la CGVMSL :

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin que les utilisateurs puissent planifier leurs déplacements en temps réel. Cette page web dédiée devrait être ergonomique, facile à trouver et à consulter tant par ordinateur que par téléphone cellulaire.

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin de permettre un accès facile aux utilisateurs afin qu'ils puissent formuler des plaintes et adresser des demandes d'information.

Informe systématiquement et rapidement les élus et acteurs concernés de la région par voie d'avis ou de communiqués quant aux bris et aux périodes d'entretien des infrastructures liées aux ponts-levis Nos 9 et 10.

Adopté

**Résolution no. 21-029**  
**Ajournement de la séance**

Proposé par : M. Mathieu Mercier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 9 février 2021 soit ajournée au mardi 16 février 2021.

Adopté

Gaétan Ménard

Maire

Ginette Prud'Homme

Directrice générale et secrétaire trésorière